Notice d'accompagnement à l'accueil d'un spectacle feu

par la compagnie Histoires 100 Fins.

La législation sur les arts du feu étant pour le moment inexistante, chaque compagnie développe ses propres protocoles de préventions incendie. Ainsi nous prenons les devant pour pérenniser et sécuriser ces pratiques à risques.

Ce document vous propose un protocole pour clarifier et simplifier l'accueil d'une compagnie de spectacle de feu. Il a pour but d'instaurer un climat de confiance et de compréhension entre les organisateurs et les artistes.

Les spécificité de l'accueil d'un spectacle feu :

Lors de l'accueil d'un spectacle de feu, des dimensions scéniques sont demandées dans la fiche technique. Dans la compagnie Histoires 100 Fins, celles-ci intègrent les dimensions de la scène et de l'espace de sécurité. Il est nécessaire de les respecter pour la sécurité du public et des artistes. Dans des cas particuliers, celles-ci peuvent être adaptées en concertation avec la compagnie.

Moyens humains de sécurité

Les sécurité feu et Ssiap

Sur nos spectacle et intervention contenant de la manipulation de feu nous différencions différents rôles pour encadrer la représentation.

D'une part, un SSIAP est demandé dans la fiche technique (à la charge de l'organisateur) pour encadrer la sécurité physique du lieu d'accueil et du public, dans l'idéal en coopération avec l'équipe artistique.

D'autre part, nous faisons appel à une ou plusieurs personnes pour gérer la sécurité feu sur le plateau (pour la sécurité des artistes et de la pratique du feu). Cette personne est formée spécifiquement à intervenir sur ce genre de spectacle par la compagnie et est "fourni" par celle-ci.

Moyens matériels de sécurité

Dans le cadre des représentations de nos spectacles de feu, nous venons avec une partie du matériel de prévention et de prévision des risques lié au feu : couvertures d'extinction et anti-feu, extincteur, douche portative,...

Toutefois, dans le cadre de la sensibilisation et de la participation à la sécurité de ces spectacles, nous demandons aux organisateurs de fournir un extincteur (à eau ou CO2) supplémentaire.

Il est aussi nécessaire que les artistes et les sécurité feu aient un accès à un point d'eau.

Eclairage public, la lumière et le feu :

Dans la cadre de l'accueil d'un spectacle de feu, afin d'offrir les meilleures conditions de réception du spectacle au public et de respecter le travail scénographique, technique et de mis en scène de la compagnie, nous demandons au maximum à l'organisateur d'avoir un contrôle sur l'éclairage du lieu (réverbère, etc), afin de pouvoir le couper lors de la représentation.

De la même manière, un spectacle de feu avant la nuit tombée est du plus mauvais effet. Ainsi regarder l'heure du coucher du soleil pour organiser votre programmation.

Le ré-allumage de l'éclairage public -ou un système d'éclairage autre- pour le démontage du spectacle sera fort apprécié afin de ne pas vider la batterie de nos véhicules.

Les espaces pyrotechnique

Dans certains de nos spectacles contenant des effets pyrotechniques (feu d'artifice) une zone spécifique sera demandée et mise en place pour les produits pyrotechniques. Cet espace est souvent en arrière-scène et balisé.

Ce lieu spécifique est dédié au montage des artifices et à leur mise en œuvre. Espaces strictement non fumeur et sans téléphones portables qui pourraient provoquer des déclenchements intempestifs.

Son accès est strictement limité à l'artificier du spectacle.

L'équipe de la compagnie Histoires 100 Fins

Glossaire du language spécifique au spectacle de feu :

Agrés: objets de jonglerie, exemples; staff (bâton), bolas, meteor....

Pot de feu/bougie : récipients contenant du pétrole destiné à brûler pour éclairer et/ou délimiter la scène.

Couvertures "Anti-feu" : on différencie deux types

En **noir** les couvertures d'extinction, pour éteindre les Agrets ou les pots à feu ou autre objets incendescent, tissu en 100% cotons, humidifié dans l'idéal (sauf hiver, risque de "cartonnage" de la couverture).

En **rouge** les couvertures anti-feu, qui sont destinées à éteindre un départ de feu sur une personne.

Espace scéniques : plateau, scène ou lieu du spectacle **Espace de sécurité :** distance entre le public et la scène.

Spectacle pyrotechnique : Selon la réglementation CE, un spectacle est défini comme spectacle pyrotechnique à partir du moment où il contient au moins un artifice de catégorie F4 ou C4, ou bien si l'ensemble de la masse de matière active qui sera brûlée excède 35 kg. Dans le cadre de cette réglementation, aucun des spectacles de notre compagnie n'est considéré comme spectacle pyrotechnique.

Sécu feu : Personne chargée de gérer la sécurité liée aux pratiques du feu sur scène (membre de Histoires 100 Fins).

SSIAP: Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes. Dans le cadre de nos interventions, il est chargé de gérer la sécurité du public (géré par l'organisateur).